

Avis de convocation / avis de réunion

LISI

Société Anonyme au capital de 21 645 726,80 Euros
Siège social : 6 rue Juvénal VIELLARD
90600 GRANDVILLARS
RCS BELFORT 536 820 269

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 22 juin 2020 à 10 heures 00, qui se tiendra **exceptionnellement à huis clos** au siège social de LISI SA, 6 rue Juvénal VIELLARD 90600 GRANDVILLARS afin de délibérer sur l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2020

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice écoulé ;
- Approbation des rémunérations attribuées au Président du Conseil, au Directeur Général et au Directeur général délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE

- Détermination des modalités de nomination des administrateurs représentants des salariés ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs ;

En conséquence des dispositions spécifiques de confinement prises en application de la situation sanitaire applicable au jour de la présente convocation et afin de préserver la santé de ses actionnaires, il a été décidé que la présente assemblée générale **se tiendra à huis clos, hors la présence des actionnaires.**

Ceux-ci pourront uniquement :

- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser un formulaire de vote par correspondance.

Le formulaire de vote par correspondance est à la disposition des actionnaires, sur le site Internet du Groupe LISI à l'adresse suivante : www.lisi-group.com dans la rubrique Communiqués/Informations réglementées.

Pour les actionnaires qui détiennent leurs titres au nominatif la demande de formulaire de vote peut être adressée à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex, au plus tard 6 jours avant la date de l'assemblée.

La mention sur le formulaire de vote par correspondance de demande d'une carte d'admission est nulle et non avenue.

Le quorum et les votes seront ainsi déterminés en fonction des formulaires de vote par correspondance ou des pouvoirs reçus dans les délais légaux.

Le droit de se faire représenter à l'Assemblée sera subordonné :

1° - Pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée ;

2° - Pour les titulaires d'actions au porteur, par la remise, dans les mêmes délais, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ils pourront solliciter de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée dans les délais légaux.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. L'adresse à privilégier pour le retour des votes par correspondance et des pouvoirs est celle de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Il sera mis en place, au jour de cette assemblée, une audioconférence pour la présentation des comptes 2019. Les personnes désirant participer à cette audioconférence devront demander un code d'accès à l'adresse suivante : marie.matos@lisi-group.com avec les informations nécessaires pour justifier de leur qualité d'actionnaire.

Il ne sera procédé à aucun vote durant cette audioconférence, ceux-ci s'effectuant exclusivement selon les modalités indiquées ci-dessus.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : LISI SA, 6, Rue Juvénal VIELLARD – CS70431 GRANDVILLARS - 90008 Belfort Cedex. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Les documents relatifs à l'Assemblée pourront être demandés à partir de la date de l'avis de convocation et jusqu'à J-5 de la tenue de l'Assemblée – Art.225-81- à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Le Conseil d'Administration.